



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 06 février 2023  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

## Membres du Conseil Municipal

**ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour convention avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour le spectacle « La Tempora 2023 » du jeudi 06 juillet 2023 à Ventenac.
3. Délibération pour renouvellement de la convention avec le service ADS du Grand Narbonne (urbanisme) pour la période 2023 – 2026.
4. Délibération pour convention de mise à disposition de parcelles communales cadastrées section A n° 1117 et n° 326, à l'Association « Le Verger du Canal ».
5. Délibération pour location de la cellule n°6 (90m<sup>2</sup>) en ZA « les Prades » à M. BEAUDIC Ludovic pour stockage de matériel au prix de 300.00 € H.T. mensuels, du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2023.
6. Délibération pour location d'une partie de la cellule n° 1 (45 m<sup>2</sup>) en ZA « les Prades » à la société « JH Maçonnerie Générale » représentée par son gérant M. HIPEAUX Jérôme pour stockage de matériel, au prix de 150.00 € H.T. mensuels du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2023.
7. Délibération pour attribution des subventions de l'année 2023 aux Associations.
8. Devis de la Protection Civile pour formation aux gestes qui sauvent – 10 € /personne, session de 15 personnes maximum.
9. Pour information au Conseil Municipal
  - ✓ Mail de M. ROQUES Gérard (Inspecteur de l'Education Nationale de Narbonne) concernant le RASED.
  - ✓ Courrier du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Questions diverses.

.../...

## Présents

MM. LAPALU Ch. – DUCHATEL M. – RUGA J.L – GOUY-RATAJCZAK J. - PILAT S. –  
MINGUET AM.- SANCHEZ L. - LALIGAND J. – CALCOEN G. - LESERGENT P.  
FUND S. – ALCALDE A

## Représentés

M. NEGRE Gilbert pouvoir à Mme. DUCHATEL Martine.  
M. PLA Bernard pouvoir à Mme. PILAT Stéphanie.  
M. LELEU Pierre-Alexandre pouvoir à M. RUGA Jean-Luc.

## Absents

Néant

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>0</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Quorum :</b>	<b>8</b>

**Président de séance** : M. LAPALU Christian.

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance Mme. PILAT Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 janvier 2023.**

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **2 . Délibération pour convention avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour le spectacle « La Tempora 2023 » du jeudi 06 juillet 2023 à Ventenac.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 122/2004 du 02 novembre 2004 pose le cadre de coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne. Elle vise à impliquer les acteurs locaux dans la vie culturelle de l'agglomération.

Le Grand Narbonne s'engage à organiser une date du festival sur la commune :

Le jeudi 06 juillet 2023.

Le dispositif de la TEMPORA est mis en place pour conduire la politique de développement culturel du Grand Narbonne. Il tend à renforcer le lien culturel existant entre les communes du territoire et le Grand Narbonne et vise à développer une politique culturelle de proximité où les propositions artistiques de qualité, la diversité culturelle et le maillage du territoire prennent tout leur sens au sein de notre territoire en pleine évolution.

Afin de mettre en place les manifestations culturelles du dispositif de la TEMPORA, il est nécessaire d'établir une convention pour chaque manifestation qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

Il propose la signature d'une convention pour la manifestation prévue le jeudi 06 juillet 2023 entre la commune de Ventenac-en-Minervois et le Grand Narbonne telle qu'énoncée ci-dessus.

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

.../...

### **3 . Délibération pour renouvellement de la convention avec le service ADS du Grand Narbonne (urbanisme) pour la période 2023 – 2026.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de prestation fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par le Grand Narbonne pour les communes adhérentes au service.

Il précise que le coût de l'unité de fonctionnement pour l'année 2023 est d'un montant de 102 € sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation ; et précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **4 . Délibération pour convention de mise à disposition de parcelles communales cadastrées section A n° 1117 et n° 326, à l'Association « Le Verger du Canal ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention de mise à disposition avec l'Association « Le Verger du Canal », qui occupe à la demande de la collectivité, les parcelles communales section A numéros 1117 et 326 au lieu-dit « Les Mazés ».

Il rappelle à ses collègues que cette occupation a pour but de créer du lien social au village.

L'objectif de l'association « Le Verger du Canal » est porté par un caractère d'intérêt général puisqu'il s'agit :

De faciliter et susciter les rencontres intergénérationnelles entre les habitants du village, par la création d'un lieu de partage, de favoriser des actions en faveur de l'environnement en y créant, entre autres, des animations pour sensibiliser les enfants et adultes, de créer un verger solidaire et citoyen, qui va s'accompagner d'un rucher, d'un espace dédié à la culture (plantes aromatiques ...) et d'un espace de détente socio-culturel.

Monsieur le Maire propose donc pour encourager cette association dans son action et la soutenir dans ses projets, de passer une convention de mise à disposition à titre gratuit, des parcelles situées section A numéro 1117 et 326 appartenant à la commune au lieu-dit « Les Mazés ».

Il leur précise que cette convention doit être conclue pour une période de 10 ans, afin que l'association puisse candidater aux projets du budget participatif du Département de l'Aude

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **5. Délibération pour location de la cellule n°6 (90m2) en ZA « les Prades » à M. BEAUDIC Ludovic pour stockage de matériel au prix de 300.00 € H.T. mensuels, du 1er mars au 31 décembre 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BEAUDIC Ludovic souhaite, dans le cadre de son activité, louer à la commune une cellule artisanale créé dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades ».

Monsieur BEAUDIC Ludovic n'utilisera ce local qu'à usage de dépôt de matériel ou marchandises. En conséquence, et en raison du caractère accessoire de cette location, un bail non soumis au statut des baux commerciaux peut-être envisagé avec M. BEAUDIC Ludovic.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300.00 € H.T. mensuels à compter du **1er mars 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.**

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

.../...

**6. Délibération pour location d'une partie de la cellule n° 1 (45 m2) en ZA « les Prades » à la société « JH Maçonnerie Générale » représentée par son gérant M. HIPEAUX Jérôme pour stockage de matériel, au prix de 150.00 € H.T. mensuels du 1er mars au 31 décembre 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société « J.H. maçonnerie générale » représentée par Monsieur HIPEAUX Jérôme son gérant souhaite, dans le cadre de son activité, louer à la commune une partie (45 m2) de la cellule artisanale n°1 créé dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades ».

La Société « J.H. maçonnerie générale » n'utilisera ce local qu'à usage de dépôt de matériel ou marchandises. En conséquence, et en raison du caractère accessoire de cette location, un bail non soumis au statut des baux commerciaux peut-être envisagé avec la société « J.H. maçonnerie générale » représentée par son gérant M. HIPEAUX Jérôme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 150.00 € H.T. mensuels à compter du **1<sup>er</sup> mars 2023** et jusqu'au **31 décembre 2023**.

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**7. Délibération pour attribution des subventions de l'année 2023 aux Associations.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les subventions habituellement attribuées et les nouvelles sollicitations pour l'année 2023.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION EN €</b>
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER GINESTAS	150.00
CLUB LA FOUNTANELLO 3 <sup>ème</sup> AGE	1 500.00
COMITE DES FETES ET DE BIENFAISANCE	<i>Sera votée après A.G.</i>
ASSOCIATION DE CHASSE	850.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150.00
CHAMBRE DES METIERS DE L'AUDE	<i>Pas de demande à ce jour.</i>
BTP CFA LEZIGNAN-CORBIERES	75.00
LES MEDAILLÉS MILITAIRES	61.00
HANDISPORT AUDE	50.00
ASSOCIATION PETANQUE LE COCHONNET VENTENACOIS	1 000.00
ASSOCIATION « LA PEPINIÈRE A VENTENAC »	100.00
ASSOCIATION LES GODILLOTS BALADEURS	500.00

AFM TELETHON	160.00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Ste-Valière/Ventenac Ms	500.00
PROTECTION CIVILE – APC 11	600.00
ASSOCIATION VAL DE CESSÉ	<i>Mise en sommeil</i>
ASSOCIATION LEZARTS	500.00
LES JEUNES AGRICULTEURS	250.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	150.00
LES RESTAURANTS DU COEUR	100.00
ASSOCIATION CAMINS	300.00

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**8. Devis de la Protection Civile pour formation aux gestes qui sauvent – 10 € /personne, session de 15 personnes maximum.**

Le Conseil Municipal a validé le devis de formation aux gestes qui sauvent (Protection, alerte, réagir face à une hémorragie externe ...), dispensée par la protection civile. Une formation prévue pour les agents communaux et les agents du SIVOS regroupement scolaire

**10. Pour information au Conseil Municipal**

- ✓ Mail de M. ROQUES Gérard (Inspecteur de l'Education Nationale de Narbonne) concernant le RASED.

La mairie de Saint Marcel sur Aude a bien voulu jouer le rôle de mutualisateur du partage des dépenses dues à l'achat de matériel de test par les réseaux d'aide aux élèves en difficulté rattaché à leur école.

- ✓ Courrier du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Trois mesures proposées

1. Proposition de lancer un grand mouvement de formation des élus aux effets du dérèglement climatique.
2. Mise en place d'une plateforme digitale, solutionsdelus.gouv.fr, pour faire remonter de tout le pays les solutions qui existent et qui marchent pour faire avancer la transition écologique.
3. Une enveloppe de 2 milliards d'euros débloquée pour accélérer la transition écologique.

.../...

## CONSEIL MUNICIPAL

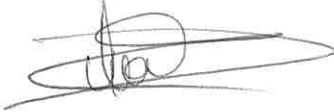
Prochaine séance le lundi 06 mars 2023, à 18 h 30.

Clôture de la séance à 19 heures 45.

## Signatures

**Christian LAPALU, Maire et Président de séance :**

**Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Pilat', written in a cursive style. The signature is located below the name 'Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :'. There is also a large, sweeping handwritten mark above the signature, possibly a flourish or a correction, that extends from the right side of the page towards the center.